

Index d'égalité professionnelle femmes/hommes : WONDER CLEANER obtient une note de 94/100

L'index de l'égalité femmes-hommes fait partie d'un ensemble de mesures législatives adoptées dans la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée le 5 septembre 2018. Il permet aux entreprises d'évaluer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes par le biais de divers indicateurs. Si le score final est inférieur à 75 points, l'entreprise a 3 ans pour mettre en place des mesures correctives et un plan d'action.

La note globale de l'Index d'égalité professionnelle femmes/hommes 2022 au titre de l'année 2022 obtenue par SAS WONDER CLEANER est de 94 points sur 100 selon le détail ci-dessous :

Indicateur	Note
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	35/40
Ecart de taux d'augmentation entre les femmes et les hommes	35/35
Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité	INCALCULABLE
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10/10
Total	94 points sur 100